

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 1/9

## 1. Identification du produit et du fabricant

### BASAMID<sup>®</sup> GRANULE

Synonymes : Basamid, Basamid Granulat

Usage de la préparation : Produit de protection des plantes, fumigation des sols

Société :

Kanesho Soil Treatment SPRL/BVBA

Boulevard de la Woluwe 60, B-1200, Bruxelles, Belgique

TEL: +32 (0)2 763 4058

FAX: +32 (0)2 763 4057

E-Mail: [bdonck@kaneshost.be](mailto:bdonck@kaneshost.be)

Information en cas d'urgence :

En cas d'urgence impliquant un empoisonnement, un déversement majeur ou un incendie composer le +44 (0)208 762 8322

## 2. Identification des risques

Classification : Xn, R22-36/37/38-43; N, R 50-53

Le produit est classé Nocif en cas d'ingestion.

Risque pour les humains :

Nocif en cas d'ingestion, irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau, peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Risques pour l'environnement :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets néfastes à long terme dans le milieu aquatique.

## 3. Renseignements sur la composition et les ingrédients

Type de formulation :

Micro granulés.

Ingrédients dangereux :

Dazomet	Concentration (P/P) :	97 % minimum
	Nom UPIAC :	3,5-dimethyl-1,3,5-thiadiazinane-2-thione-tetrahydro- 3,5-dimethyl-1,3,5-thiadiazine-2-thione
	Numéro CAS :	533-74-4
	Numéro EC :	208-576-7
	Numéro INDEX :	613-008-00-X
	Symboles de risque :	Xn, N
	Énoncés (R) :	22, 36/37/38, 43, 50/53

La signification des symboles de danger et des énoncés R est précisée dans la section 16 si des ingrédients dangereux sont mentionnés.

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 2/9

---

## 4. Premiers secours

### Conseils généraux :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer les vêtements contaminés. En cas de complications, obtenir des soins médicaux. Montrer l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche technique de santé sécurité au médecin.

### En cas d'inhalation :

Garder la victime au calme, la conduire à l'air frais, obtenir des soins médicaux.

### Contact avec la peau :

Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si une irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

### Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes; Consulter un ophtalmologiste.

### Après ingestion :

Rincer la bouche immédiatement, puis boire beaucoup d'eau et obtenir des soins médicaux. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir été avisé par un centre antipoison ou un médecin. Ne jamais provoquer le vomissement et ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente ou prise de convulsions.

### Note au médecin :

Traitement : Administrer un traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, mousse, extincteurs à poudre.

### Risques particuliers :

Monoxyde de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote; Ces produits/groupes de produits mentionnés peuvent être libérés en cas d'incendie.

### Équipement de protection individuelle :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection à l'épreuve des produits chimiques.

### Autres informations :

Ne pas respirer la fumée qui se dégage d'un incendie ou d'une explosion. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée et l'empêcher de rejoindre les réseaux d'égouts ou d'effluents. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée en respectant les prescriptions réglementaires locales en vigueur.

---

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 3/9

---

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

### Mesures individuelles de prévention :

Éviter la formation de poussières. Porter des lunettes de protection, des gants, un masque respiratoire et des vêtements de protection personnelle durant les opérations de nettoyage. Les spectateurs doivent s'éloigner du site contaminé.

### Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans les drains, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Ne pas déverser sur le sol ou dans le sous-sol.

### Méthodes de nettoyage ou de ramassage :

Ramasser le produit à l'aide d'un balai et d'une pelle ou de préférence à l'aide d'un aspirateur. Utiliser un chiffon humide pour nettoyer le sol et les autres objets après le ramassage du produit et/ou des produits absorbants contaminés. L'ajout d'un détergent améliorera les opérations de nettoyage.

Éviter la formation de poussière. Un appareil respiratoire doit être porté durant les opérations de nettoyage.

Recueillir les déchets de produit et de matériel absorbant dans un récipient étanche pouvant être étiqueté et scellé. Détruire le déchets conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## 7. Manutention et stockage

### Manutention :

Garder à l'abri de l'humidité. Éviter la formation de poussières. S'assurer d'une ventilation adéquate des locaux de stockage et des lieux de travail.

### Prévention des incendies et des explosions :

Éviter la formation de poussières. Éviter l'accumulation de poussières. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Prévenir la création de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Des extincteurs doivent être facilement accessibles.

### Stockage

Stocker dans les emballages d'origine et dans des conditions de stockage adaptées : garder à l'abri de l'humidité, de la chaleur (température inférieure à 40°C), et des étincelles. Le produit peut changer de propriétés si il est stocké pour une période prolongée à une température supérieure à celle indiquée.

Protéger du gel et des rayons directs du soleil. Garder à l'écart des personnes non autorisées. Stocker dans un local bien ventilé.

Garder à l'écart des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale.

### Stabilité de stockage :

Durée de stockage : 24 mois

---

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 4/9

---

## 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

### Limites maximum d'exposition :

ACGIH TLV pas définie pour le produit

### Contrôles d'exposition :

Les renseignements concernant les équipements de protection individuelle indiqués dans les conseils d'utilisation s'appliquent à la manipulation des produits de protection des plantes conditionnés dans les emballages à destination des consommateurs. Le port de vêtements de travail fermés est recommandé. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer les vêtements contaminés. Ranger les vêtements de travail séparément. Garder à l'écart des aliments, des boissons et des produits destinés à l'alimentation des animaux. Ne pas manger, boire, fumer ou faire usage de tabac sur les lieux de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin des quarts de travail.

### Contrôles de l'exposition professionnelle :

Protection des voies respiratoires :

Porter une protection respiratoire. Utiliser des filtres pour particules EN 143 Type P2, efficacité moyenne, (particules solides et liquides de substances nocives).

Protection des mains :

Utiliser des gants à l'épreuve des produits chimiques (EN 374) et des contacts directs prolongés (recommandation : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation conformément à EN 374) : p.ex. nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), polychlorure de vinyle (0,7 mm) et autres.

Protection des yeux :

Lunettes protectrices ajustées (anti-éclaboussures) (EN 166)

Protection du corps :

Les vêtements de protection du corps doivent être choisis selon les activités et les expositions possibles, ex. tablier, bottes, combinaison à l'épreuve des produits chimiques (conformément à DIN-EN 465).

---

## 9. Propriétés physico-chimiques

Apparence : microgranules (MG)  
Couleur : blanc jaunâtre  
Odeur : caractéristique

### Informations importantes pour la santé et l'environnement :

pH : 7.2 (en dispersion à 1%)  
Point d'ébullition : se décompose avant de bouillir (matière active)  
Point de fusion : de 103.2 à 105.2 °C (matière active)  
Point éclair : non applicable  
Inflammabilité : ne s'enflamme pas spontanément  
Température d'auto-ignition : non auto-inflammable  
Propriétés explosives : non explosif

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 5/9

---

Propriétés oxydantes :	propriétés d'oxydation non attendues
Pression vapeur :	$1.1 \times 10^{-3}$ Pa (20 °C) (matière active)
Densité relative :	1.34 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité apparente :	0,678 kg/L
Solubilité dans l'eau :	3,5 + 0.04 g/L (20 °C) (matière active)
Coefficient de partition (n-octanol/eau) :	Log Pow = 0.63 (matière active)
Viscosité :	non applicable
Densité vapeur :	non applicable
Niveau d'évaporation :	non applicable

---

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter :

Éviter l'humidité

### Décomposition thermique :

Ne se décompose pas s'il est entreposé et manipulé tel que prescrit/indiqué

### Substances incompatibles :

Eau

### Réactions dangereuses :

Le produit lui-même n'est pas considéré comme explosif dû à sa composition chimique. Le potentiel de risque d'explosion dû aux poussières n'a pas été évalué mais est mentionné par mesure de précaution. Le contact avec de l'eau ou avec l'humidité libère des gaz toxiques.

### Produits de décomposition dangereux :

L'isothiocyanate de méthyle (MITC) est formé suite à la décomposition du dazomet provoquée par l'humidité atmosphérique. Le MITC est irritant pour les yeux et peut provoquer une irritation et une sensibilisation de la peau.

---

## 11. Information toxicologique

### Toxicité aiguë :

DL50 par voie orale (rat) :

519 mg/kg

CL50 (4 h) par inhalation (rat) :

8,4 mg/L (4h)

DL50 par voie cutanée (rat) :

> 2 000 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) :

non irritant

Irritation des yeux (lapin) :

non irritant

Sensibilisation de la peau (cobaye) :

Aucune sensibilisation de la peau n'a été observée lors d'études portant sur des animaux.

### Toxicité chronique :

Cancérogénicité :

non cancérogène

Mutagénicité :

non mutagène

Tératogénicité :

non tératogène

### Information additionnelle :

Les données toxicologiques se réfèrent à la matière active. Un usage inapproprié peut être nocif pour la santé.

---

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 6/9

## 12. Information écologique

### Écotoxicité

Poisson - *Oncorhynchus mykiss* :

4.64 mg/L  $\leq$  CL<sub>50</sub> (96 h)  $\leq$  10 mg/L

Invertébrés aquatiques *Daphnia magna* :

CE<sub>50</sub> (48 h) : 0,427 mg/L

Plantes aquatiques *Pseudokirchneriella subcapitata* :

CE<sub>50</sub> (96 h) : 1,015 mg/L

Abeilles :

Le contact des abeilles avec le produit est peu probable dû à son mode d'application spécifique  
14 jours LC<sub>50</sub> = 6.7 mg/kg

Vers de terre :

Le contact des oiseaux avec le produit est peu probable dû à son mode d'application spécifique

Oiseaux :

Inhibition de la respiration des boues activées :

CE<sub>20</sub> = 17 mg/L

CE<sub>50</sub> = 160 mg/L

### Mobilité

Distribution connue ou prévue dans les compartiments environnementaux :

pas de migration acceptable vers les eaux souterraines

Tension de surface :

69.9 mN/M à 20 °C (1.0% p/p)

Adsorption/désorption :

Koc (dazomet) = 2630 ml/g

### Rémanence et biodégradation

DT<sub>50</sub> sol (dazomet) :

< 2 jours (dans les études de laboratoire et de plein champ)

DT<sub>50</sub> eau/sédiment (dazomet) :

< 0.5 jour

Biodégradabilité :

Peu dégradable (selon les critères OCDE)

Potentiel de bio-accumulation :

Low, Log Pow = 0,63

### Information additionnelle

Autres conseils en écotoxicologie : Ne pas déverser ce produit dans l'environnement sans surveillance.

## 13. Élimination

Le produit et les emballages contaminés doivent être enfouis ou incinérés conformément aux règlements locaux.

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 7/9

## 14. Renseignements sur le transport

### Transport terrestre

<b>ADR</b>	Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro UN	3077
	Désignation des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient : DAZOMET 97%)

<b>RID</b>	Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro UN	3077
	Désignation des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient : DAZOMET 97%)

### Transport sur voies navigables intérieures

<b>ADNR</b>	Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro UN	3077
	Désignation des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient : DAZOMET 97%)

### Transport maritime

<b>IMDG/GGVSee</b>	Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro UN	3077
	Polluant marin	OUI
	Dénomination technique exacte	MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient : DAZOMET 97%)

### Transport aérien

<b>ICAO/IATA</b>	Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro UN	3077
	Dénomination technique exacte	MATIÈRE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Contient : DAZOMET 97%)

## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 8/9

## 15. Renseignements sur la réglementation

### Classification et étiquetage selon les Directives 67/548/EEC et 1999/45/EC

#### Symboles de risque(s)

Xn Nocif  
N Dangereux pour l'environnement.

#### Énoncé(s) R

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets néfastes à long terme dans le milieu aquatique.

#### Énoncé(s) S

S2 Garder hors d'atteinte des enfants.  
S13 Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des produits destinés à l'alimentation des animaux.  
S20/21 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.  
S35 Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sécuritaire.  
S 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S42 Pendant les fumigations/pulvérisations porter un appareil respiratoire approprié.  
S46 En cas d'ingestion, obtenir immédiatement des soins médicaux et montrer ce contenant ou son étiquette.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Ingrédient(s) qui détermine(nt) le risque pour l'étiquetage : Dazomet

## 16. Autres renseignements

Texte complet des symboles de risques et des énoncé(s) R si des ingrédients dangereux sont inscrits dans le paragraphe 3 :

Xn Nocif  
N Dangereux pour l'environnement.  
22 Nocif en cas d'ingestion.  
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets néfastes à long terme dans le milieu aquatique.



## Fiche Technique Santé Sécurité

Conformément à la réglementation EC No. 1907/2006

Date de révision : juin 2010

Produit : Basamid<sup>®</sup> Granulé

Date d'impression : 30 Juin 2010

Version : 2

Page : 9/9

---

FTSS version 2 datée du 30 Juin 2010. Cette version remplace la version 1 datée du 30 Juin 2007.

Les raisons de la mise à jour sont :

Adaptation à la réglementation (EC) No. 1907/2006, Annex II (REACH)

Les renseignements contenus dans cette FTSS sont basés sur nos connaissances actuelles et ne peuvent donc pas garantir certaines des propriétés. Les utilisateurs de ce produit sont responsables du respect des lois et règlements en vigueur.